



## Campagne de vaccination contre la COVID-19

**VACCINER LE QUÉBEC. VAINCRE LA PANDÉMIE.**



Les personnes de **85 ans et plus** (nées en 1936 et avant) sont invitées, **dès le 25 février**, à prendre rendez-vous en ligne pour se faire vacciner.

Pour prendre un rendez-vous :  
**Québec.ca/vaccinCOVID**



**Opération  
vaccination  
COVID-19**

Pour celles et ceux qui n'ont pas accès à Internet ou qui éprouvent des difficultés à l'utiliser, demandez de l'aide à un proche ou composez le **1 877 644-4545** pour recevoir du soutien.

La vaccination sera fait au Complexe 180  
au 180, rue Victoria (à côté du Colisée Cardin)

Québec 

## Municipalité de Yamaska

### Mairie

100, rue Guilbault  
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca)

Site web : [yamaska.ca](http://yamaska.ca)

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite.de.Yamaska)

### Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

Vendredi 8h à 12h

---

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 789-2897  
[mairesse@yamaska.ca](mailto:mairesse@yamaska.ca) 450 808-2153

### Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1) 450 808-3437  
[danielle\\_proulx\\_19@hotmail.com](mailto:danielle_proulx_19@hotmail.com)

Yvan Robidoux (Poste # 2) 450 517-0025  
[yvanrobidoux@outlook.com](mailto:yvanrobidoux@outlook.com)

Richard Thérout (Poste #3) 450 789-0129  
[richard.theroux@bell.net](mailto:richard.theroux@bell.net)

Léo-Paul Desmarais (Poste #4) 450 789-2175  
[diane.leopaul43@gmail.com](mailto:diane.leopaul43@gmail.com)

Martin Joyal (Poste #5) 450 880-0386  
[martinjoyal6969@gmail.com](mailto:martinjoyal6969@gmail.com)

Alain Crevier (Poste # 6) 450 789-3427  
[acreviercpa@gmail.com](mailto:acreviercpa@gmail.com)

### Direction générale :

Joscelyne Charbonneau 450 789-2489  
[directiongenerale@yamaska.ca](mailto:directiongenerale@yamaska.ca)

## NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt

450 789-2897

450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :  
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :  
310-4141 ou \*4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation  
(sur rendez-vous)  
450 789-2489

Salle Léo-Thérout  
450 789-2007

Bibliothèque municipale  
450 789-2007

Centre communautaire  
450 789-5353

Presbytère  
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)  
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins  
Centre Pierre-De Saurel  
450 746-7000

École intégrée de Yamaska  
450 746-3513

Bureau de poste  
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel  
450 743-2703

CLSC du Havre  
450 746-4545

### Date de tombée

pour la prochaine édition :  
18 mars 2021

Prochaine parution :  
1<sup>er</sup> avril 2021

## Suivi du projet de l'agrandissement du Pavillon Notre-Dame : Dernier sprint administratif avant la première levée de terre

Depuis l'annonce de l'acceptation de l'agrandissement du pavillon Notre-Dame de l'école Intégrée d'Yamaska en juin 2019, beaucoup de travail administratif a été effectué du côté du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. Le dépassement des coûts lors de l'ouverture des soumissions lors de l'appel d'offres a fait en sorte que le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy devait demander au ministère de l'Éducation une allocation supplémentaire pour la réalisation du projet.



Suite à l'acceptation de l'allocation supplémentaire, le contrat a été octroyé dans les délais.

- ⇒ Les prochaines étapes: la Municipalité est dans l'attente de la signature du contrat pour la cession du terrain situé au 4, chemin Privé à Yamaska (Lot 1-Partie) au montant de 125 000\$ pour le projet de l'agrandissement du pavillon Notre-Dame de l'école Intégrée d'Yamaska ;
- ⇒ Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy attend le document officiel signé par le ministre qu'il devrait recevoir dans les prochains mois.
- ⇒ L'apport monétaire demeure le même pour la Municipalité soit de : 623 705 \$ ;
- ⇒ Une demande de permis de construction pour l'agrandissement du Pavillon Notre-Dame a été déposée par la chargée de projet au bureau du Service de l'Urbanisme de la Municipalité.

La programmation des travaux vous sera transmise dans un prochain journal.

### **CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON COMMUNAUTAIRE**

La Municipalité est dans l'attente des offres de services afin de mandater une firme d'ingénierie pour les plans et devis et la surveillance de chantier. La firme sera mandatée par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 9 mars prochain.

#### **ÉCHÉANCIER VISÉ**

Octroi du mandat à la firme d'ingénierie	9 mars 2021
Dépôt des plans préliminaires 60% et budget	16 avril 2021
Dépôt des plans et devis définitifs 100%	28 mai 2021
Ouverture des soumissions	24 juin 2021
Début des travaux	Fin juillet - Août 2021
Fin des travaux	Décembre 2021

*Ce projet sera réalisé grâce à une aide financière du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) à la hauteur de 60 % et de l'aide financière du Programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2013 au montant de 208 047 \$.*

## *Nouvelles du Conseil municipal de février 2021*

- Adoption du règlement numéro RY-2021-02 « Règlement concernant l’approvisionnement, la fourniture et l’utilisation de l’eau potable » ayant pour objet de mettre à jour et uniformiser les normes à respecter lors d’approvisionnement, la fourniture et l’utilisation de l’eau potable;
- Le Conseil municipal a nommé, M. Martin Joyal, maire suppléant pour la période suivante : du 13 mars 2021 au 6 novembre 2021;
- Remboursement du solde du règlement d’emprunt RY-09-2004 dette aqueduc-égout 1<sup>er</sup> emprunt (sera supprimé du compte de taxes 2022) : considérant qu’il existait un solde d’emprunt échéant le 16 février 2021 pour le règlement d’emprunt RY-09-2004, numéro de référence 53072 (échéance de 6 à 15) au montant de 331 300 \$, le Conseil a résolu à l’unanimité de rembourser le solde d’emprunt en entier qui totalise un montant de 331 300 \$ et ceci sans procéder au refinancement dudit règlement. Que le montant à refinancer a été remboursé à même l’excédent de fonctionnement accumulé et réservé au secteur de l’aqueduc et au secteur de l’égout de la municipalité représentant le solde au 31 décembre 2020;
- Ajout de données géospatiales pour la gestion de l’inventaire des infrastructures par le Groupe de géomatique Azimut inc. : outil de travail pour l’administration municipale : Une interface de recherche concernant la matrice graphique pour les utilisateurs du site Internet par **GOnet** du Groupe de géomatique Azimut. Le but de cette installation est de permettre de regrouper l’ensemble des données géospatiales municipales dans une seule base de données afin d’en assurer l’accès, la mise à jour, la sauvegarde et la gestion (conduites d’aqueduc et d’égout, éclairage, rue, signalisation, puisards, vannes, bornes-fontaines, fosses septiques, etc.);
- Résolution de soutien pour une demande du Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;
- Installation d’un terminal pour paiements directs au Bureau municipal ;
- Achat de pneus : remorque des Travaux publics;
- Adoption du rapport d’activités An 12- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : (Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020) ;
- Mandat à les laboratoires de la Montérégie inc. (Labo Montérégie) : pour l’étude géotechnique du sol pour le projet de Pavillon communautaire;
- Mandat à Geoterra-arpenteurs-géomètres : dossier pour cession d’une partie de chemin public sur le rang du Grand-Chenal ;  
Autorisation d’appel d’offres : Services professionnels en ingénierie : Pavillon communautaire;
- Renouvellement contrat : surveillance de stationnements M. Jean-Guy Morin;
- Cotisation ADMQ pour la directrice générale ;
- Appui à la demande de la corporation des Ouvriers de Paix au Volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale pour le projet : développement d’un chemin de marche autour du Lac St-Pierre.

### **PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES 2021—PREMIER VERSEMENT LE 24 MARS 2021**

#### **Paiement des comptes de taxes : Modalités et lieux de paiement :**

En lien avec la Covid-19 et en raison des mesures sanitaires, lors de l’envoi des comptes de taxes, le Bureau municipal est fermé aux visiteurs. Nous vous invitons à prioriser le paiement en ligne ou par la poste pour vos taxes municipales ou à déposer vos paiements dans la boîte extérieure au Bureau municipal.

#### **Paiement du compte de taxes par la poste à l’adresse suivante :**

100, rue Guilbault, Yamaska (Québec) J0G 1X0. Vous n’avez qu’à envoyer votre talon de compte et votre chèque fait à l’ordre de la Municipalité de Yamaska. Prenez note que votre chèque servira de reçu. Vous pouvez également le déposer dans la boîte extérieure installée sur la devanture du bureau municipal.

#### **Paiement du compte de taxes auprès des institutions financières**

Nous vous invitons à vérifier la marche à suivre directement auprès de votre institution financière pour le paiement de votre compte de taxes.

**Pour information :** les employés municipaux sont présents afin de répondre à vos demandes soit par courriel ou par téléphone dans les heures normales de bureau soit: du lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi : de 8 h à 12 h par téléphone au **450 789-2489** ou par courriel : [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca)

## SERVICE DE L'URBANISME

Lors de la séance ordinaire du mardi 9 février 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement RY-2021-02 modifiant le règlement numéro RY-93-2016 concernant l'approvisionnement, la fourniture et l'utilisation de l'eau potable.

### DEMANDE DE PERMIS

Quiconque désire se raccorder au réseau d'alimentation d'eau de la Municipalité et/ou obtenir un service des travaux publics pour la fermeture ou l'ouverture d'une vanne d'arrêt d'une entrée d'eau doit préalablement communiquer avec la municipalité et faire une **demande de permis**, sauf dans le cas de fermeture d'eau d'urgence (ne nécessite aucun permis).

La demande de permis doit être faite sur le formulaire de demande remis par la municipalité et/ou accessible sur le site Internet de la municipalité.

Le requérant doit remettre un croquis des travaux qu'il désire réaliser avec le formulaire de la demande dûment rempli. Dans certains cas, un croquis doit indiquer les informations suivantes :

- 1) Nom et adresse du propriétaire ;
- 2) Nom et adresse de l'entrepreneur;
- 3) La localisation des travaux, soit l'emplacement de l'entrée d'eau du côté du bâtiment ;
- 4) Toute autre information requise par le règlement.

Nonobstant les dispositions du présent article, lors d'une demande de fermeture d'eau d'urgence suite à un bris à l'intérieur d'un bâtiment ou sur le terrain privé, il ne sera pas obligatoire d'obtenir un permis.

Le présent article ne s'applique pas aux différents services publics pour la Municipalité.

**Le formulaire de demande de permis pour les Services des Travaux publics est disponible sur le site Internet : [yamaska.ca](http://yamaska.ca)**

Pour information par téléphone : 789-2489 ou par courriel : [permis@yamaska.ca](mailto:permis@yamaska.ca)



### **Demande de permis en temps de pandémie**

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer des travaux de construction, agrandissement, rénovation ou autres travaux, doit obtenir préalablement un permis avant même de commencer des travaux. Les démarches d'une demande de permis peuvent être plus longues en ces temps de pandémie, car les bureaux de la municipalité sont fermés aux visiteurs. Nous devons obtenir votre signature sur le formulaire de demande de permis et le paiement dudit permis. Pour ce faire, nous vous transmettons votre demande par la poste afin que vous puissiez le signer et nous le faire parvenir. Donc pour tous vos projets pour l'année 2021, prenez vous à l'avance en communiquant avec l'inspecteur, M Michel Bradner, au téléphone 450 789-2489, par courriel : [permis@yamaska.ca](mailto:permis@yamaska.ca) ou en utilisant le site Internet de la Municipalité de Yamaska.



Certains projets nécessitent l'obtention d'approbation de la commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) et/ou de d'autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues en ces temps.

Nous vous invitons donc à communiquer avec le service d'urbanisme de la municipalité.

## Procédure pour se faire vacciner



La vaccination contre la COVID-19 est faite par étapes et est réservée aux [personnes faisant partie des groupes prioritaires](#) pour le moment.

Veillez noter que la prise de rendez-vous est obligatoire et que la séquence de vaccination prévue dans votre région doit être suivie.

Une personne qui accompagne une personne de 85 ans et plus lors de sa vaccination pourrait se faire vacciner en même temps si elle respecte les critères suivants :

- \* Elle est âgée de 70 ans et plus;
- \* Elle est présente 3 jours par semaine ou plus en soutien à son proche de plus de 85 ans.

Un seul accompagnateur peut se faire vacciner par personne de plus de 85 ans.

Si vous ne faites pas partie du groupe en cours de vaccination, évitez de téléphoner ou de vous présenter sur place pour vous faire vacciner. Vous serez informés au moment opportun lorsque votre groupe d'âge pourra commencer la prise de rendez-vous.

### Priorisation des groupes à vacciner

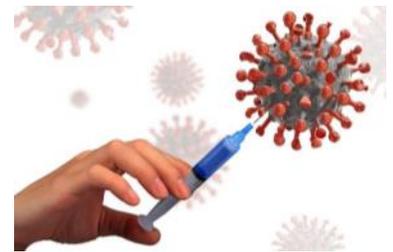
Les vaccins sont disponibles graduellement. Certaines personnes seront vaccinées avant d'autres.

Les personnes ayant un risque plus élevé d'être infectées, de développer des complications et de décéder de la COVID 19 sont vaccinées en priorité.

À mesure que plus de vaccins sont disponibles au Canada, la vaccination est élargie à de plus en plus de personnes.

La priorisation proposée des groupes à vacciner suit l'ordre suivant :

1. Les personnes vulnérables et en grande perte d'autonomie qui résident dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF);
2. Les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux en contact avec des usagers;
3. Les personnes autonomes ou en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée pour aînés (RPA) ou dans certains milieux fermés hébergeant des personnes âgées;
4. Les communautés isolées et éloignées;
5. Les personnes âgées de 80 ans ou plus;
6. Les personnes âgées de 70 à 79 ans;
7. Les personnes âgées de 60 à 69 ans;
8. Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complications de la COVID-19;
9. Les adultes de moins de 60 ans sans maladies chroniques ou problèmes de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers;
10. Le reste de la population adulte.



La vaccination des enfants et des femmes enceintes sera déterminée en fonction d'études à venir sur la sécurité et l'efficacité des vaccins chez ces personnes.

Pour plus de détails sur les critères utilisés pour la priorisation des personnes à vacciner, consultez le document [Avis préliminaire sur les groupes prioritaires pour la vaccination contre la COVID 19 au Québec](#) dans le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec. La priorisation pourra être revue en fonction de différentes considérations, comme le nombre de vaccins disponibles, entre autres.

### Autres mesures de protection

Le début de la vaccination ne signifie pas la fin des [mesures sanitaires](#). Plusieurs mois seront nécessaires pour protéger une part suffisamment importante de la population avec le vaccin. La distanciation physique de deux mètres, le port du masque ou du couvre-visage et le lavage des mains sont des habitudes à conserver jusqu'à nouvel ordre.

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS À HUIS CLOS

Conformément aux recommandations formulées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Yamaska présentera exceptionnellement la séance ordinaire du Conseil municipal du mardi 9 mars 2021 prévue à 20 h à **huis clos**. Un enregistrement audio de la séance sera, par la suite, publié sur le site internet de la Municipalité.

L'ordre du jour est toujours publié dans l'onglet «Ma municipalité» puis «séance du Conseil» sur le site [yamaska.ca](http://yamaska.ca) quelques jours avant chacune des séances.

### Participation citoyenne

#### Période de questions pour la séance du Conseil du 9 mars 2021

Vous pouvez transmettre vos questions à votre Conseil municipal en prévision de la période de questions via le coupon ci-dessous que vous pouvez déposer dans la boîte murale extérieure au 100, rue Guilbault ou par courriel à : [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca) au plus tard le 9 mars 2021 à 12 h.

Dans la mesure du possible, les questions transmises seront répondues par téléphone ou par courriel.

**Ces mesures temporaires s'inscrivent en continuité des différentes mesures préventives adoptées visant à limiter la propagation de la COVID-19.**

✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Question : *(vous avez droit à une seule sous-question pour le même sujet)*

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## OFFRE D'EMPLOI

Pour contribuer à la collecte des données du recensement, Statistique Canada procède actuellement à l'embauche de près de 32 000 travailleurs.

Les emplois au recensement sont des postes à court terme, soit de mars à juillet 2021, qui consistent à recueillir les données du recensement auprès des résidents de votre collectivité.

Les candidats peuvent postuler en ligne à l'adresse suivante : [www.recensement.gc.ca/emplois](http://www.recensement.gc.ca/emplois).

FM-020-21

## Emplois au recensement



# POSTULEZ DÈS MAINTENANT

[www.recensement.gc.ca/emplois](http://www.recensement.gc.ca/emplois)



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

# Canada

### COMPTABILITÉ LOUISE COUSIN



21 rue Cardin, Yamaska, QC  
J0G 1W0  
514-466-7100  
Louisecousin5@outlook.com

- Tenue de livres et états financiers
- Rapports : Taxes, impôts, CNESST
- Services de secrétariat



**Pair**  
Une présence rassurante !

Le programme PAIR maintenant offert dans toute la MRC de Pierre-De Saurel. PAIR est un service **gratuit** de prévention et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:  
450 780-5600, poste 5200 | [mrcpierredesaurel.com](http://mrcpierredesaurel.com)  
Bureaux de la MRC ou municipaux

MRC  
Pierre-De Saurel



# OFFRE D'EMPLOI

## TECHNICIEN (NE) EN COMPTABILITÉ



### RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur général, la personne salariée titulaire de ce poste effectue diverses tâches reliées à l'application et au contrôle des normes et des procédures administratives associées à la comptabilité municipale, à la taxation, à la perception, aux comptes fournisseurs et aux comptes payables.

### DESCRIPTION DE TÂCHES

- ✦ Effectuer l'ensemble des tâches reliées à la taxation municipale;
- ✦ Procéder à la mise à jour du rôle d'évaluation et assurer le suivi des dossiers auprès de l'évaluateur;
- ✦ Procéder à la vérification, la préparation et la facturation des droits de mutation;
- ✦ Concilier les registres des comptes à recevoir, des salaires, des comptes à payer et le grand livre;
- ✦ Le titulaire peut aussi être appelé à effectuer l'ensemble des tâches reliées aux comptes payables et à la paie;
- ✦ Réaliser la conciliation bancaire mensuelle des différents comptes;
- ✦ Collaborer activement au processus de vérification externe annuel ;
- ✦ Effectuer les différentes opérations relatives aux calculs et paiements des remises mensuelles;
- ✦ Produire et vérifier les réclamations de TPS et de TVQ;
- ✦ Effectuer les différentes tâches reliées à la fin d'année;
- ✦ Répondre aux demandes d'information reliées à l'ensemble de la perception et aux états de compte des contribuables;
- ✦ Participer à la préparation du budget annuel;
- ✦ Préparer certaines analyses comptables de fin d'exercice;

Toutes autres tâches connexes au cycle comptable municipal.

### COMPÉTENCES

Diplôme d'études collégiales (DEC) en comptabilité ou équivalence assortie d'une expérience appropriée en comptabilité ;

### CONNAISSANCE

- ✦ Maîtrise des applications Windows et Office, particulièrement Excel, des logiciels de PG MegaGest de PG Solutions;
- ✦ Maîtrise du français écrit;

Connaissance des outils d'AccèsCité Territoire.

### ATOUTS

- ✦ Posséder une expérience en comptabilité municipale;
- ✦ Connaissance de la réglementation et des lois régissant son champ de responsabilité;

Connaissance du manuel de présentation de l'information financière municipale.

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✦ Poste permanent à temps partiel nombre de jours à discuter.
- ✦ Salaire compétitif selon l'expérience.

Entrée en fonction : dès que possible.

### POUR POSTULER

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de :

Madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale

Au bureau municipal, 100, rue Guilbault, Yamaska (Québec), J0G 1X0

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h ou par courriel à [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca)

*Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.*

## Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie

### « NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »

*Une initiative de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, de 13 MRC et de l'agglomération de Longueuil, soutenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)*



#### Les pesticides

L'emploi de pesticides a pour but de protéger les cultures des insectes nuisibles, des herbes envahissantes et des maladies de plantes. Leur utilisation est très encadrée au Québec. Les producteurs agricoles en font usage uniquement si la situation le justifie et qu'il n'y a pas d'autres moyens efficaces pour remédier au problème. Le Québec est d'ailleurs un chef de file avec une quantité moyenne de pesticides appliqués parmi les plus faibles au monde. Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sur une période de 10 ans (2006-2017), il y a eu une réduction de 14 %.

De plus, les produits employés en agriculture doivent être autorisés par les agences gouvernementales et des limites strictes de traces de pesticides sur les aliments sont imposées par Santé Canada. L'agriculteur doit également respecter certaines distances d'épandage. Tout est très réglementé. Grâce à des techniques alternatives, comme la gestion intégrée qui, entre autres, utilise des prédateurs naturels des insectes, certains producteurs réussissent même à réduire de façon importante l'application de ces produits dits phytosanitaires.

*Un nouveau thème vous sera présenté dans votre prochain bulletin.*

## On continue de se protéger!



Toussez dans  
votre coude



Lavez  
vos mains



Gardez vos  
distances



Couvrez  
votre visage  
(si moins de 2 mètres)



Limitez vos  
déplacements

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

☎ 1-877-644-4545

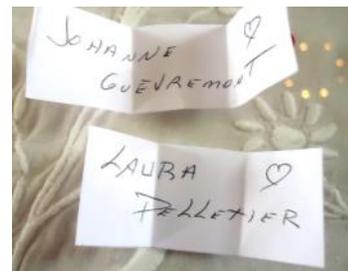
#### RETOUR SUR LA FÊTE DE LA SAINT-VALENTIN

Vous aviez toutes été informées que votre Association, pour la Saint-Valentin, offrait deux cartes cadeaux provenant de Pharmacie Jean Coutu d'une valeur de 50\$. Vous avez participé en grand nombre au concours. Merveilleux!



Le tirage a été effectué le dimanche 14 février à l'église de Yamaska par M. le curé Lionel. Voici les noms des gagnantes:

Pour vous permettre d'oublier quelque peu l'isolement et le contexte de la pandémie, vous pouviez visionner, sur la page Facebook de l'Afeas, deux vidéos de Manon Brouillard qui interprétait, tout spécialement pour les membres, de magnifiques chansons d'amitié et d'amour!



***Cette année, la Saint-Valentin Afeas a été bien différente! Les membres du CA ont bien tenu, malgré les contraintes, à vous faire plaisir par le tirage de cadeaux et vous offrir des moments reconfortants en chansons. Votre bien-être nous tient à cœur!***

#### JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



La journée du **8 mars** sera toujours importante! Elle est le reflet de tout ce qui a été accompli pour tenter d'établir l'équité entre les genres. Cette journée nous permet de faire un bilan sur la situation des femmes d'ici et d'ailleurs.

De grands combats sont encore à prévoir. Les femmes, de par le monde, subissent encore aujourd'hui de la discrimination :

- ⇒ Les violences de toute nature;
- ⇒ L'absence d'équité salariale;
- ⇒ Le mythe de l'égalité;
- ⇒ Le rôle d'aidante familiale majoritairement assumé par les femmes;
- ⇒ Les charges mentales etc.

#### MENTION PARTICULIÈRE

Il est impossible de passer sous silence, le PDF (prix droits des femmes) remis à Michèle Audette. Cette femme, née d'une mère innue et d'un père québécois, a bien connu la discrimination. Cependant, elle a su tirer parti de ses deux cultures en favorisant les échanges. Ce prix souligne son travail exceptionnel pour lutter contre les injustices que subissent les femmes autochtones. Il existe, bel et bien, un racisme et les milliers de cas non résolus des femmes et des filles autochtones assassinées et disparues le prouvent!



L'Afeas ne baisse pas les bras et travaille sans cesse à réaliser de grands combats. Nous devons reconnaître l'avancée des droits des femmes au Québec et à travers le monde.

***Poursuivons notre engagement à travailler pour le mieux-être de la femme et de toute la société!***

*Diane Bibeau*  
Présidente

## Organismes

### Bibliothèque

#### RETOUR DES LIVRES EMPRUNTÉS AVANT LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ENGENDRÉE PAR LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Dans un souci de récupérer tous les livres empruntés avant la fermeture de la bibliothèque, nous invitons tous les usagers, qui ont en leur possession des livres de la bibliothèque, de les rapporter au bureau municipal.

Nous vous demandons de bien vouloir placer vos livres dans un sac, de l'identifier soit par le nom de l'utilisateur ou le numéro de membre, pour en faciliter la saisie au système informatique de la bibliothèque.

Bien hâte de vous offrir à nouveau ce service dès que possible.

Nous vous remercions de votre collaboration!



### Loisirs

#### HORAIRE DE LA PATINOIRE

Parc Léo-Guilbault, 100, rue Guilbault

Tous les jours de 10h00 à 19h30

# Une relâche 2021 hors de l'ordinaire!!!



# Joue - court - danse - rigole - amuse-toi !!!



**Si le cœur te fait mal...**

Ce sont les premiers mots de la chanson de Jacques Michel. « Amène-toi chez-nous ». Depuis maintenant un an, à cause de la pandémie de la Covid-19, je ne peux même pas vous dire 'Amène-toi chez-nous', chez-nous, c'est aussi chez-vous. Chez-moi, chez-vous, c'est notre église paroissiale, et nous ne pouvons pas y aller, sinon de façon parcimonieuse. Vous étonnerai-je si je vous disais que je fais miens les mots de douleur que chante Jacques Michel :

*Si le cœur te fait mal, si tu ne sais plus rire*

*Si tu ne sais plus être gai comme autrefois...*

*Viens*



Ça ne me prend ni courage, ni audace pour vous partager ma souffrance parce que je vous aime tellement que je sais et je sens que nous partageons la même peine, la même souffrance de ne pas pouvoir aller chez-nous aussi souvent que nous le voudrions et avec tous ceux et celles qui voudraient y aller.

Que pouvons-nous faire pour atténuer cette souffrance commune ? Ce n'est pas le curé qui parle, mais le maskoutain comme vous, et le maskoutain vous a déjà dit, la personne qui parle encore le mieux de Dieu – pour ceux et celles qui croient – c'est encore le poète, l'artiste de la parole, de la matière. L'artiste de la parole, Jacques Michel, que dit-il ?

D'abord un mot 'Viens'. C'est un mot qui ouvre la porte à toutes les possibilités, surtout en ce temps de pandémie ; avec le mot 'Viens', c'est l'invitation de parler avec l'autre de sa souffrance. D'ailleurs, Jacques Michel, le laisse entendre par ces mots :

Mais peut-être qu'à quatre, nous trouverons le tour

Viens

Et par deux fois, Jacques Michel parle de lumière

Peut-être trouverons-nous la lumière.



C'est de lumière que toutes et tous avons besoin pour trouver la joie ; Jacques Michel de nous dire où trouver cette lumière qui apporte la joie :

Mais peut-être qu'à deux, nous trouverons la joie.

Ne cherchons pas seul la lumière. Invitons l'autre à venir chez soi pour Qu'à deux... à quatre... à cent, nous trouvons la lumière...

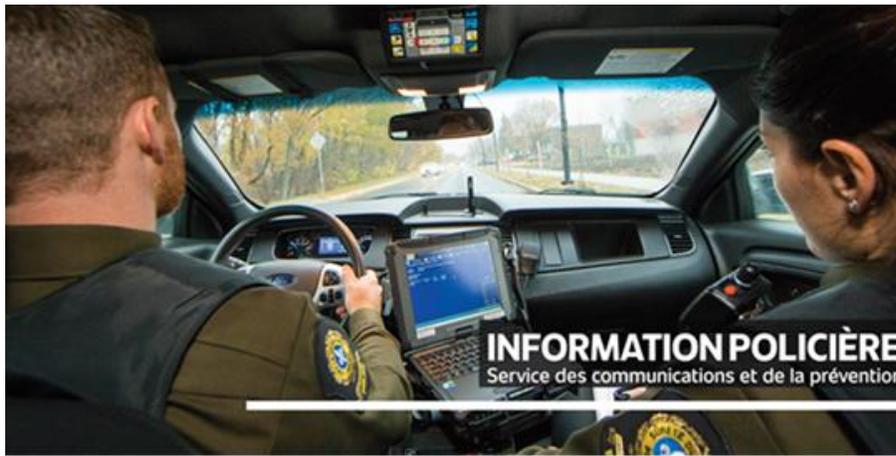
C'est le mot que je veux vous laisser en attendant ce moment où nous pourrons ouvrir toutes grandes les portes de notre église paroissiale.

*Lionel Émard, ptre-curé*

**Bon anniversaire à :**

Mme Gisèle Desrosiers

4 mars 1929 (92 ans)



## BON VOISINAGE- CONSEILS DE PRÉVENTION ET RESSOURCES DISPONIBLES MRC Pierre-De Saurel

La Sûreté du Québec désire rappeler quelques conseils de prévention aux citoyens afin de maintenir une saine quiétude dans leurs quartiers respectifs.

Il est possible que des habitudes ou des comportements de voisins engendrent certains conflits. Ces derniers peuvent concerner différentes réglementations ou lois. Puisqu'il y a plusieurs possibilités, il n'est pas toujours évident de déterminer qui peut nous aider.

Voici donc quelques recommandations à ce sujet :

En premier lieu, privilégiez des échanges dans le calme et le respect, afin d'éviter une escalade ;

Tentez de vous entendre avec votre voisin afin de régler la problématique qui vous oppose ;

Informez-vous pour mieux connaître les recours appropriés face à votre situation, via le site suivant :

Éducaloi, à la section troubles de voisinage : <https://educaloi.qc.ca/capsules/les-troubles-de-voisinage/> ;

Enfin, si vous cherchez un moyen de régler la situation sans aller au tribunal, vous pouvez également faire appel au service de médiation citoyenne qui est actuellement en fonction sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel. Les services gratuits et confidentiels de l'organisme Accès médiation citoyenne Pierre-De Saurel peuvent vous aider à trouver une solution. Vous pouvez les joindre au 450 846-1525 et aller sur la page facebook : [AccesMediationCitoyennePierre-DeSaurel](#) ou consulter le lien suivant pour en connaître davantage sur les services offerts : <https://www.assojaq.org> .

Veillez également prendre note que les policiers de la MRC Pierre-De Saurel demeurent disponibles pour tout questionnement, en lien avec les troubles de voisinage.

Service des communications et de la prévention  
Sûreté du Québec  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)



## Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau  
Propriétaire

Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau  
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757

Fax: 450 789-5693

Courriel: [jbibeau@bellnet.ca](mailto:jbibeau@bellnet.ca)



5, Mgr Parenteau,  
Yamaska, Québec J0G 1W0  
Téléphone et télécopieur  
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



## JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

### BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

71, rue De Ramezay, bureau 101  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1  
450 742-3781  
[jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca](mailto:jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca)



## LOUIS PLAMONDON

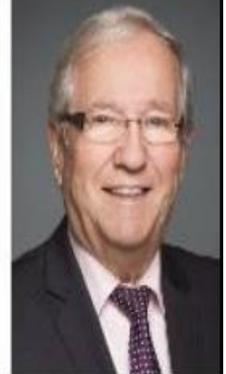
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin  
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6  
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

[louis.plamondon@parl.gc.ca](mailto:louis.plamondon@parl.gc.ca)

[www.louisplamondon.com](http://www.louisplamondon.com)

[LouisPlamondonBQ](#)



# ÉCOCENTRE



## CHANGEMENT D'HORAIRE

Du 3 décembre au 27 mars inclusivement, l'écocentre sera ouvert du jeudi au samedi, de 9 h à 16 h.

Les matières acceptées à l'écocentre sont les matériaux de construction, les gros objets **non réutilisables**, les appareils électroniques, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux, les pneus, etc.

En cas de doute, consultez l'outil de tri disponible sur [www.missionreduction.com](http://www.missionreduction.com) et sur l'application mobile **MRC de Pierre-De Saurel +** (Google Play, App Store, Windows Store).



# Mars 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mécredi	Jéudi	Véendredi	Samédi
	1	2	3 	4	5	6
7	8 <b>Journée internationale de la femme</b> 	9 <b>Conseil municipal</b> (à 20h à la salle Léo-Théroux à huis clos)	10  	11	12	13
14  <b>Heure avancée</b>	15	16	17 	18	19	20
21	22	23	24  <b>1<sup>er</sup> paiement de taxes</b>	25	26	27
28	29	30	31 			



COMPLICE des initiatives de sa communauté,  
Desjardins est fier d'apporter son appui aux  
activités de la région.

450 746 7000



**Desjardins**  
Coopérer pour créer l'avenir